

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 31 août 2009

CP 09/08-20

**GROSSES RÉPARATIONS AUX BÂTIMENTS SCOLAIRES
LISTE B
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES**

Lors du vote du Budget Primitif 2009, notre assemblée a approuvé la totalité des projets inscrits au titre des grosses réparations aux bâtiments scolaires existants et voté une autorisation de programme de **151 128 €**.

Pour rappel, je vous précise que la nature des travaux subventionnables est la suivante :

- grosses réparations aux locaux scolaires (classes, préaux, sanitaires, cantines, salles de repos) ;
- grosses réparations du bâtiment abritant l'école et ses annexes.

Les travaux de strict entretien (peinture, électricité...) ne sont pas subventionnables.

Le financement départemental s'établit de la façon suivante :

- la dépense subventionnable est plafonnée à 15 250 € HT ;
- taux de subvention : 50 % ;
- possibilité de présenter deux tranches échelonnées sur deux ans.

Je vous propose d'examiner la demande de subvention sollicitée par la Communauté de Communes des Deux Rives.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision, étant précisé que dans l'hypothèse où les propositions ci-dessus recevraient votre agrément, la situation budgétaire de la ligne s'y rapportant, article 204145 – sous-fonction 21, serait à ce jour la suivante :

A. Autorisation de programme.....	151 128 €
B. Engagement à ce jour.....	111 255 €
C. Engagement à la présente Commission.....	14 275 €
D. Reliquat.....	25 598 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde la subvention départementale suivante d'un montant global de 14 275 € :

Commune Nature du projet	Montant HT des travaux	Dépense subven- tionnable	Taux	Montant de la subvention	Autorisation de préfinan- cement
1 – C.C. DES DEUX RIVES – Réfection de l'atelier informatique et des sanitaires à l'école de Dunes – 2ème tranche	33 444,82 €	15 250 €	50%	7 625 €	/
2 – C.C. DES DEUX RIVES Réfection des sanitaires et des menuiseries aluminium des écoles Jules Ferry, Pierre Perret et Gérard Lalanne à Valence d'Agen	13 300,00 €	13 300 €	50%	6 650 €	/
TOTAL				14 275 €	

- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 204145, sous-fonction 21 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,